



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur

à

Monsieur le Sénateur du Morbihan
Michel LE SCOUARNEC
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS cedex 06

Rennes, le 14 mai 2014

Réf : CAB/CR/ T 2014 04 07

Rectorat

Monsieur le Sénateur,

Cabinet

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation des Centres d'Information et d'Orientation du Morbihan (CIO).

Comme vous le savez, les évolutions législatives récentes¹ appellent l'Éducation nationale à repréciser la place de l'orientation scolaire au sein de l'école et dans le processus de l'orientation tout au long de la vie. La refondation de l'orientation impose aux services de l'État de réécrire voire de redéfinir les missions des personnels concernés et de poser les bases d'une nouvelle carte nationale des CIO, plus adaptée aux évolutions démographiques des territoires, ainsi qu'aux nouveaux usages et attentes des publics. Ajoutons que le désengagement effectif ou annoncé par de nombreux conseils généraux pour le financement des CIO à gestion départementale (comme c'est le cas dans le Morbihan) plaide aussi pour une évolution de l'offre de service, articulée avec la mise en place du service public régional de l'orientation animé par les régions.

J'ai donc engagé, à la demande du Ministre, une réflexion pour restructurer les CIO de l'académie à l'horizon de la rentrée 2015. La future carte d'implantation permettra, conformément aux préconisations nationales, de garantir des modalités de fonctionnement respectueuses de l'ensemble des missions du CIO et de ses personnels, d'améliorer l'accessibilité du service et d'assurer une meilleure coordination avec les acteurs de l'Accueil-Information-Orientation (AIO). Les choix d'implantation s'appuieront, dans leurs principes, sur la carte actuelle des bassins de formation qui constituent des entités territoriales pertinentes pour penser l'orientation tout au long de la vie. Il sera aussi tenu compte des spécificités de certains territoires, notamment en termes de taille, de ruralité ou de contexte démographique, économique et social qui vont dans le sens d'une élaboration concertée de principes et de critères objectivés permettant de construire un maillage territorial cohérent et de qualité.

Ainsi, la logique d'ensemble est celle d'une amélioration du service rendu, avec des CIO moins nombreux mais aux effectifs plus conséquents, proposant une meilleure qualité d'accueil et de services et bénéficiant d'une visibilité renforcée.

Enfin, la révision de la carte académique des CIO relèvera d'une concertation étroite et active entre mes services, les personnels d'orientation et les organisations syndicales, ainsi que d'un dialogue intensifié avec les collectivités territoriales.

Soyez donc assuré, Monsieur le Sénateur, de ma volonté d'offrir à tous les élèves et à leurs familles, notamment aux plus fragiles d'entre eux et d'entre elles, un service d'orientation de qualité, au sein duquel les CIO constituent de véritables lieux de ressources, d'accueil, d'information et de conseil des publics scolaires, contribuant à la réussite de tous. La réorganisation à venir des CIO du Morbihan comme de l'académie toute entière devra répondre à cet enjeu.

Veillez recevoir, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.



Michel QUÉRÉ